87ème

LNC

UCI EUROPE TOUR

COUPE DE FRANCE CYCLISME PROFESSIONNEL FDJ

EUROSPORT

GRAND PRIX DE FOURMIES

LA VOIX DU NORD

Trophée Crédit Mutuel Nord Europe



Dimanche 08 septembre 2019

CLASSE 1.HC

FOURMIES

ENTREPRENDRE et RÉUSSIR

Crédit Mutuel Nord Europe

LA VOIX DU NORD

VDS LA VOIX DES SPORTS

Carrefour FOURMIES

3 hauts-de-france

Région Hauts-de-France

api RESTAURATION

Nord le Département

PLASTISO 02500 HIRSON

PICTURE STUDIO PRODUCTION AUDIOVISUELLE EVENT

Auchan supermarché

AMPVISUALTV

FOURMIES MAUBEUGE

Sud Avesnois Communauté de Communes

valjoly Redécouvrons la vraie vie

Ville de FOURMIES

CITROËN PEUGEOT MOTION & EMOTION

Perlyne EAU MINÉRALE NATURELLE

AGRATI World Fastener Solutions

ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

Crédit photo : Florian SCHAAF - CYCLINGPICTURE.DE

de 1928 à 2018 PALMARES DU GRAND PRIX DE FOURMIES

	1er		2ème	3ème
1928	Albert BARTHELEMY (FRA)		A. BAUWENS (BEL)	M. DENAMUR (BEL)
1929	Albert BARTHELEMY (FRA)		J. VANDERHAEGHEN (BEL)	E. DECROIX (BEL)
1930	Albert BARTHELEMY (FRA)		R. VERCHATSE (BEL)	M. MUFFAT (FRA)
1931	André VANDERDONCKT (FRA)		J. VANDERHAEGHEN (BEL)	A. BARTHELEMY (FRA)
1932	Georges CHRISTIAENS (BEL)		A. BARTHELEMY (FRA)	G. BECKAERT (BEL)
1933	François MINTKEWICZ (FRA)		F. LEMAY (FRA)	C. VERMASSEN (BEL)
1934	Maurice LELEUX (FRA)		M. DUQUENNE (FRA)	E. JOLY (BEL)
1935	Eloi MEULENBERGH (BEL)		R. DEBRUYCKERE (FRA)	R. WIERINCKX (BEL)
1936	Léon LEBON (FRA)		E. BRIBOSIA (BEL)	O. MEWIS (FRA)
1937	Gabriel DUBOIS (FRA)		A. PERIKEL (BEL)	P. BODQUINT (FRA)
1938	Gabriel DUBOIS (FRA)		A. DENHEZ (FRA)	G. HUBATZ (FRA)
1939	Emile LAPLANCHE (BEL)		A. ALBRECHLYNSKI (FRA)	B. GASPERINI (FRA)
1941	Maurice DE MUER (FRA)		A. DELFOSSE (FRA)	R. DEBRUYCKER (FRA)
1943	Camille BLANCKAERT (FRA)		J. CARION (FRA)	L. DEPREZ (FRA)
1946	Rene LAFOSSE (FRA)		E. VANTIGHEM (FRA)	G. BLUM (FRA)
1947	Fernand PATTE (FRA)		C. BLANCKAERT (FRA)	F. DELVALLEE (FRA)
1948	Georges HUBATZ (FRA)		Y. HAYEZ (FRA)	F. KLABINSKI (POL)
1949	Eugène DUPUIS (FRA)		A. DELEPIERRE (FRA)	Y. HAYEZ (FRA)
1950	Edouard KLABINSKI (POL)		L. MALFAIT (FRA)	R. SANNIER (FRA)
1951	Alfred DELEPIERRE (FRA)		C. MAES (BEL)	J. CONAN (FRA)
1952	Michel VUYLSTEKE (BEL)		C. MARCELAK (FRA)	L. DEPREZ (FRA)
1953	Gilbert PERTRY (FRA)		G. SCODELLER (FRA)	P. PARDOEN (FRA)
1954	Serge MENEGHETTI (FRA)		S. GNOINSKY (FRA)	H.COLAS(FRA)
1955	Pierre PARDOEN (FRA)		E. GERUSSI (FRA)	P. TAELDEMAN (BEL)
1956	Elio GERUSSI (FRA)		P. PARDOEN (FRA)	J.-CI.ANNAERT (FRA)
1957	Jean STABLINSKI (FRA)		J. CARRARA (FRA)	G. DUFRANE (FRA)
1958	Pierre MACHIELS (BEL)		J. PASINETTI (FRA)	J. DACQUAY (FRA)
1959	André NOYELLE (BEL)		C. LE MENN (FRA)	A. BOUVET (FRA)
1960	Michel VERMEULIN (FRA)		M. MUNTER (FRA)	R. POULIDOR (FRA)
1961	Joseph WASKO (FRA)		E. DELBERGHE (FRA)	C.LE MENN (FRA)
1962	Guy IGNOLIN (FRA)		G. THIELIN (FRA)	A. HELLEMANS (BEL)
1963	Benoni BEHEYT (BEL)		N. COREELMAN (BEL)	J.P. VAN HAVERBEKE (FRA)
1964	Frans MELCKENBEECK (BEL)		L. TROONBEECKX (BEL)	J. DE ROO (NED)
1965	Géo VAN CONINGSLOO (BEL)		W. BOCKLANT (BEL)	R. SWERTS (BEL)
1967	Willy VAN NESTE (BEL)		J. HUYSMANS (BEL)	W. MONTY (BEL)
1968	Gerben KARSTENS (NED)		W. BOCKLANT (BEL)	R. ROSIERS (BEL)
1969	Ronald DEWITTE (BEL)		J. KREKELS (NED)	H. STEEVENS (NED)
1970	Noël VAN TYGHEM (BEL)		L.MORTENSEN (DEN)	F. VERBEECK (BEL)
1971	Barry HOBAN (GBR)		H. BEYSENS (BEL)	G. BELLONE (FRA)
1972	René PIJNEN (NED)		L. MORTENSEN (DEN)	N. VAN TYGHEM (BEL)
1973	Eddy MERCKX (BEL)		J. ZOETEMELK (NED)	J. BRUYERE (BEL)
1974	Willy TEIRLINCK (BEL)		C. DE BUYSSCHERE (BEL)	G. TALBOURDET (FRA)
1975	Dietrich THURAU (GER)		L. PEETERS (BEL)	W. PLANCKAERT (BEL)
1976	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)		D. THURAU (GER)	P. BEON (FRA)
1977	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)		R.CONSTANT (BEL)	A. CHALMEL (FRA)
1978	Yves HEZARD (FRA)		D. GISIGER (SUI)	J. CHASSANG (FRA)
1979	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)		E. VAN DER HELST (BEL)	J.-R. BERNAUDEAU (FRA)
1980	Jacques BOSSIS (FRA)		G. VERLINDEN (BEL)	E. VAN DER HELST (BEL)
1981	Josef LIECKENS (BEL)		R. CLERE (FRA)	F. CASTAING (FRA)
1982	Rudy MATHYS (BEL)		P. HAGUEDOREN (BEL)	J. WIJNANTS (NED)
1983	Gilbert DUCLOS-LASSALLE (FRA)		K. ANDERSEN (DEN)	F. VANDENHAUTE (BEL)
1984	Ferdi VANDENHAUTE (BEL)		P. BAZZO (FRA)	L. FIGNON (FRA)
1985	Jean HABETS (NED)		T. VAN VLIET (NED)	G. DUCLOS LASSALLE (FRA)
1986	Josef LIECKENS (BEL)		G THEUNISSE (NED)	J.-M. WAMPERS (BEL)
1987	Adri VAN DER POEL (NED)		J. LIECKENS (BEL)	E. VAN LANCKER (BEL)
1988	Edwin BAFCOP (BEL)		S. KELLY (IRL)	D. DEMOL (BEL)
1989	Martial GAYANT (FRA)		J.-F. BRASSEUR (BEL)	H. REDANT (BEL)
1990	Frans MAASSEN (NED)		S. LILHOT (DEN)	M. GIANETTI (SUI)
1991	Vincent LACRESSONNIERE (FRA)		J.-C. COLOTTI (FRA)	N. VERHOEVEN (NED)
1992	Olaf LUDWIG (GER)		S. HENNEBERT (BEL)	M. GIANETTI (SUI)
1993	Maximilian SCIANDRI (GBR)		D. ZHDANOV (RUS)	L. MADOUAS (FRA)
1994	Andrea TAFI (ITA)		G.L. BORTOLAMI (ITA)	G.-L. GORINI (ITA)
1995	Maximilian SCIANDRI (GBR)		F. VANDENBROUCKE (BEL)	R. SORENSEN (DEN)
1996	Michele BARTOLI (ITA)		F. VANDENBROUCKE (BEL)	C. CHIAPPUCCI (ITA)
1997	Andrea TAFI (ITA)		G.L. BORTOLAMI (ITA)	M. BARTOLI (ITA)
1998	Luca MAZZANTI (ITA)		A. LANGELLA (FRA)	O. PELLICIOLI (ITA)
1999	Dimitri KONYSCHEV (RUS)		M. SCIANDRI (GBR)	D. BRUYLANDTS (BEL)
2000	Andrej HAUPTMAN (SLO)		A. FERRIGATO (ITA)	B. HAMBURGER (GER)
2001	Scott SUNDERLAND (AUS)		F. RODRIGUEZ (USA)	J. VOIGT (GER)
2002	Gian Luca BORTOLAMI (ITA)		L. JALABERT (FRA)	C. VASSEUR (FRA)
2003	Baden COOKE (AUS)		D. NARDELLO (ITA)	F. WEGMANN (GER)
2004	Andrei KASHECHKIN (KAZ)		D. FOFONOV (KAZ)	T. HUSHOVD (NOR)
2005	Robbie Mc EWEN (AUS)		S. VANDYCK (NED)	J.P. NAZON (FRA)

	1er		2ème	3ème
2006	Philippe GILBERT (BEL)		A. PALOMARES (ESP)	M. ALBASINI (SUI)
2007	Peter VELITS (SLO)		D. NARDELLO (ITA)	B. COOKE (AUS)
2008	Giovanni VISCONTI (ITA)		S. GOUBERT (FRA)	F. SACCHI (ITA)
2009	Romain FEILLU (FRA)		M. BELLETTI (ITA)	Y. HUTAROVICH (BLR)
2010	Romain FEILLU (FRA)		D. APPOLLONIO (ITA)	K. DE HAES (BEL)
2011	Guillaume BLOT (FRA)		A. KRISTOFF (NOR)	S. VAN DIJK (NED)
2012	Lars BAK (DEN)		A. KRISTOFF (NOR)	M. KITTEL (GER)
2013	Nacer BOUHANNI (FRA)		A. GREIPEL (GER)	B. COQUARD (FRA)
2014	Jonas VAN GENECHTEN (BEL)		T. VAN ASBROECK (BEL)	E. VIVIANI (ITA)
2015	Fabio FELLINE (ITA)		T. BOONEN (BEL)	N. BOUHANNI (FRA)
2016	Marcel KITTEL (GER)		N. BOUHANNI (FRA)	B. COQUARD (FRA)
2017	Nacer BOUHANNI (FRA)		M. SARREAU (FRA)	R. SELIG (GER)
2018	Pascal ACKERMANN		A. DEMARE (FRA)	A. HODEG (COL)

LES REMERCIEMENTS

Les organisateurs remercient tous ceux qui, par leur appui, leur concours ou leur collaboration, ont contribué à la réalisation de l'épreuve et, en particulier :

- la municipalité de Fourmies
- le Comité d'Organisation
- la région Hauts-de-France
- le Conseil Général du Nord
- la communauté de communes du Sud-Avesnois et son personnel
- Le personnel de la ville de Fourmies
- les Ministères de l'Intérieur et de l'Équipement
- les directions de la Gendarmerie Nationale
- les Préfectures du Nord et de l'Aisne
- les municipalités des communes traversées
- l'Union Cycliste Internationale
- la Fédération Française de Cyclisme
- la Ligue Nationale de Cyclisme
- les télévisions, radios et journaux
- les partenaires et les sponsors



SOMMAIRE

- Les remerciements
- La compétition
- L'organigramme
- Les préliminaires du départ
- Le départ, l'arrivée, plans et profils
- Les dispositions pour la course
- Les dispositions pour la course [suite]
- La liste des hôpitaux
- Les primes
- L'itinéraire
- Le réglement de la course
- Le réglement de la coupe de France

LA COMPÉTITION

Dimanche 08 Septembre 2019
Grand Prix de Fourmies - LA VOIX DU NORD

Course sur route disputée sous les règlements de l'**Union Cycliste Internationale,** réservée aux coureurs ELITES hommes appartenant aux équipes UCI World Teams, Continentales Professionnelles UCI et Continentales UCI.

Départ fictif à 12 h 00
face à l'Hôtel de Ville
FOURMIES

Départ réel à 12 h 05
route d'Anor
FOURMIES

Arrivée vers 16 h 50
face à l'Hôtel de Ville
FOURMIES

Contacts pendant l'épreuve :

Jacques THIBAUX - Président : 06 30 48 35 33

Fabien MARIEZ - Directeur : 06 63 70 74 41

INFO RADIO TOUR
Fréquence utilisée :
157.487 5 Mhz

LES ÉQUIPES


AG2R LA MONDIALE


TREK-SEGAFREDO


ASTANA PRO TEAM


TOTAL DIRECT ENERGIE


ISRAEL CYCLING ACADEMY


VITAL CONCEPT B&B HOTELS


BORA HANSGROHE


AMORE & VITA PRODIR


NATURA4EVER-ROUBAIX-LILLE METROPOLE


GROUPAMA FDJ


GAZPROM RUSVELO


NIPPO VINI FANTINI


ROOMPOT CHARLES


NERI SOTTOLI SELLE ITALIA KTM


COFIDIS, SOLUTIONS CREDITS


IAM EXCELSIOR


WALLONIE BRUXELLES


WANTY GOBERT CYCLING TEAM


SPORT VLAANDEREN-BALOISE


TEAM ARKEA SAMSIC


DELKO MARSEILLE PROVENCE


ST MICHEL AUBER 93


TEAM NOVO NORDISK


UAE TEAM EMIRATES

L'ORGANIGRAMME

OFFICIELS

Président d'honneur :
Mickaël HIRAUX, Maire de Fourmies

Président / Organisateur du G.P.F. :
Jacques THIBAUX
CS 50100 59611 FOURMIES CEDEX
✆ 03 27 59 69 81 ou 06 30 48 35 33
Fax : 03 27 59 69 44

Responsable sportif : Olivier HAIRION
✆ 06 80 66 50 20 - Fax : 03 27 59 69 44

Trésorier : Olivier HAIRION

Secrétaire : Joseph DJENNADI

ORGANISATION

Commissaire Départ : Alain BOSQUET

Commissaire Route : Joseph DJENNADI

Sécurité Départ - Arrivée : Pascal PUFFET

Pub Ligne d'Arrivée : Pascal PUFFET
et Joël BABILLOTTE

Speakers : Nicolas LOTH et Daniel MANGEAS

Parking Equipes : Gérard PETITJEAN
et Bernard VICAIRE

Fléchage et Balisage :
Richard GRASSART

Chapitaux, Matériel et Tribunes :
Services Techniques de la Ville de Fourmies

Barrièrage :
Communauté de Communes Sud Avesnois

Monteurs Récepteurs Radio : MOTOCOMM

Motos Officielles : Serge VINCENT

Relations Publiques : Jacques THIBAUX

Hébergement Équipes : Olivier HAIRION

Responsables des Signaleurs : Frantz CHAPPAT
et Nicolas DEMACON

Sécurité Village - Podium : Alain BOSQUET

Village V.I.P. : Pascal SINET

COURSE

Président du Jury : Patrick DEMUNTER

Commissaires Titulaires :
Laurent IDELOT et Jacques PAILLEUX

Juge à l'arrivée : Emmanuel DENAVEAU

Chronométrage : Société Matsport Timing

Commissaires Motos :
Catherine AMOURETTE DE GREEF et
Jonathan TRANCHANT

Infos Radio Tour : Stéphanie POUCHELLE

Service Médical course : Dr Bruno BRAZIER
et Dr Xavier SCHWARTZ

Agent du Contrôle Antidopage :
Pierre DUMARCHE

Ambulances : Nord-Aisne Ambulances
et Ambulances Cantonales

Assistance course :
(Bruno MALLET) Assistance Sports Médias

Régulation Course : Bob PEUTEMAN

PERMANENCE

Invités : Hervé MICHEL

Presse : Jean-Louis CHAPPAT,
Audrey FERRARO, Christophe BATTEUX et
Valérie SOYEZ

Responsable de la Permanence :
Jacques DERIGNY

Voitures officielles - Chauffeurs :
Patrick VASSEUR

Caravane Publicitaire :
Eric LEFEVRE et Christophe LUCE

Équipes - Dossards - Officiels :
Olivier HAIRION

Responsables motos :
Jean-Yves MERVIN



LES PRÉLIMINAIRES DU DÉPART

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019 de 15 h à 20 h

Salle 31 : COMMISSAIRES
Salle 32 : PRESSE
(wifi - Ecran - Tél.)

HÔTEL DE VILLE

HALL D'ENTRÉE [Permanances]

Caravaniers : distribution des plaques officielles et accréditives.
Suiveurs : distribution des plaques officielles et accréditives. Montage et réglage des récepteurs radio.
Coureurs : Confirmation des partants par les équipes.

HALL D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

18 h00 : Présentation du Grand Prix de Fourmies. Réception offerte par la Municipalité.

SALLE DES MARIAGES

19h30 : Réunion des directeurs sportifs, organisateurs, commissaires. Tirage au sort de l'ordre des voitures.

DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2019

de 8 h 15 à 11 h

HÔTEL DE VILLE

HALL D'ENTRÉE

Organisation et horaire caravane :

8 h 15 : Rassemblement circuit rue J.P. Dupont (face CROC' AFFAIRES)
10 h 30 : Départ dernière voiture

SALLE DES MARIAGES

10 h45 : Réunion des pilotes de véhicules (auto et motos). PRESENCE OBLIGATOIRE.

MAISON DE LA CROIX ROUGE (rue J.P. Dupont)

Caravaniers : distribution des plaques officielles et accréditives.

de 8 h 30 à 11 h 45

Place de la République -

PARKING ÉQUIPES : préparation

PLACE DE VERDUN

Suiveurs - Officiels - Coureurs - Directeurs sportifs - Presse - Caravane - Invités
Village V.I.P. avec restauration

GYMNASE GILBERT PIETTE

Vestiaires coureurs + Douches

PLACE VERTE

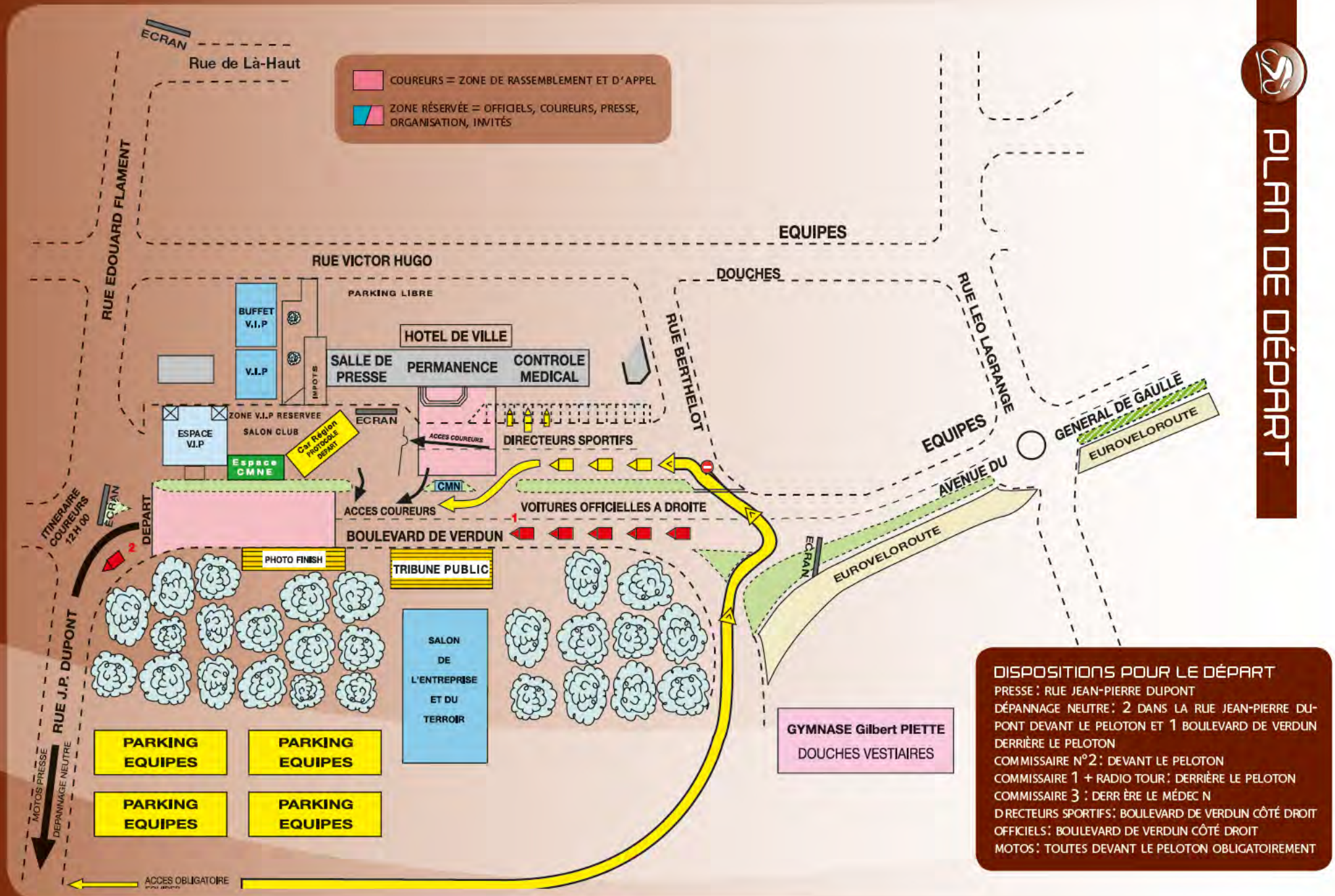
face à l'Hôtel de Ville

9 h 30 : SIGNALEURS - Départ en car
AUTOCARS DE L' AVESNOIS

CÉRÉMONIAL DU DÉPART DES EQUIPES, PODIUM PROTOCOLAIRE

10 h 30 : Signature selon le planning établi par l'organisateur
11 h 45 : Rassemblement des coureurs sur la ligne d'appel
11 h 50 : Ouverture de la route du 87 ème GRAND PRIX DE FOURMIES par Monsieur le Maire de Fourmies
12 h 00 : DÉPART EN CORTÈGE

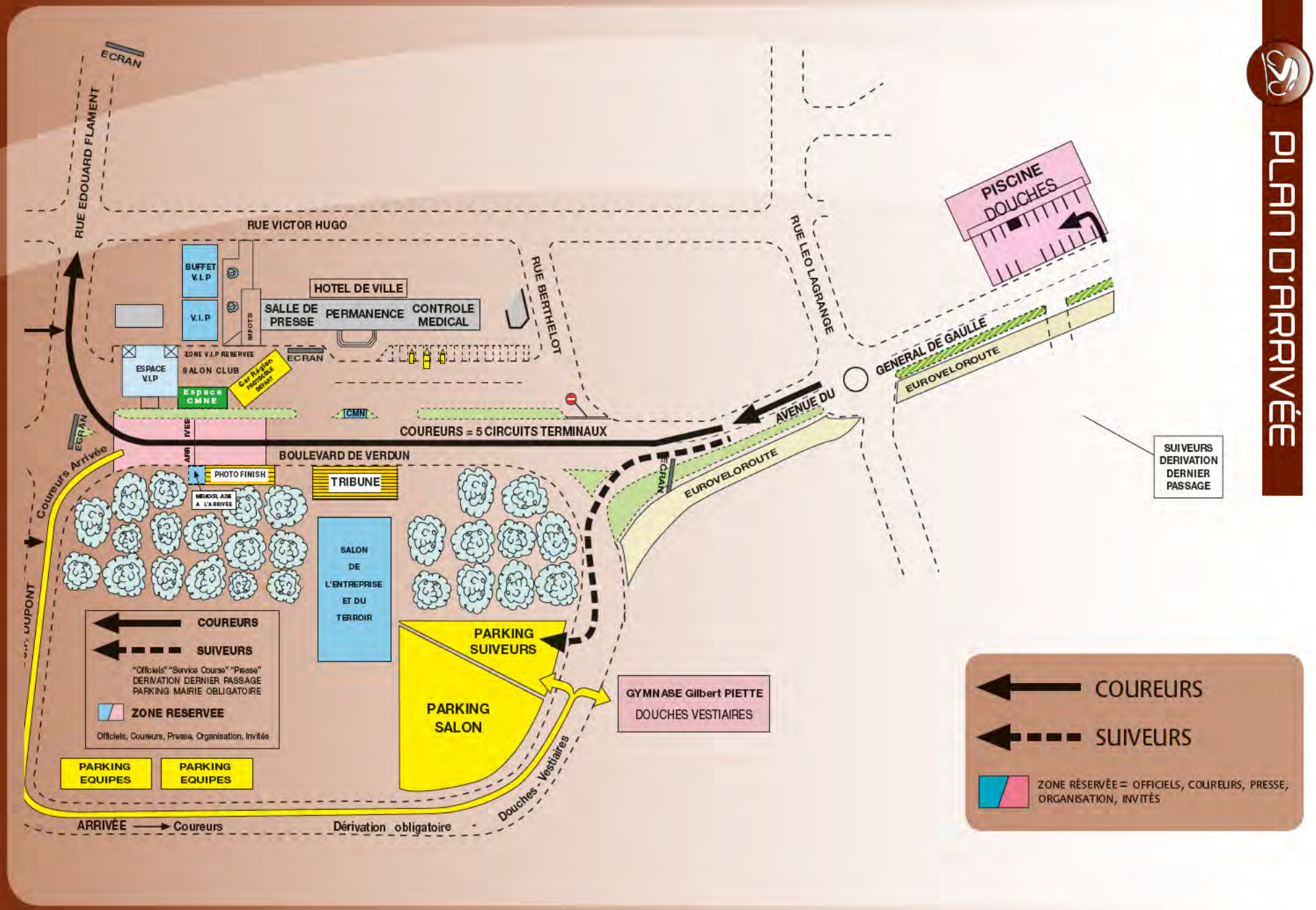
PLAN DE DÉPART



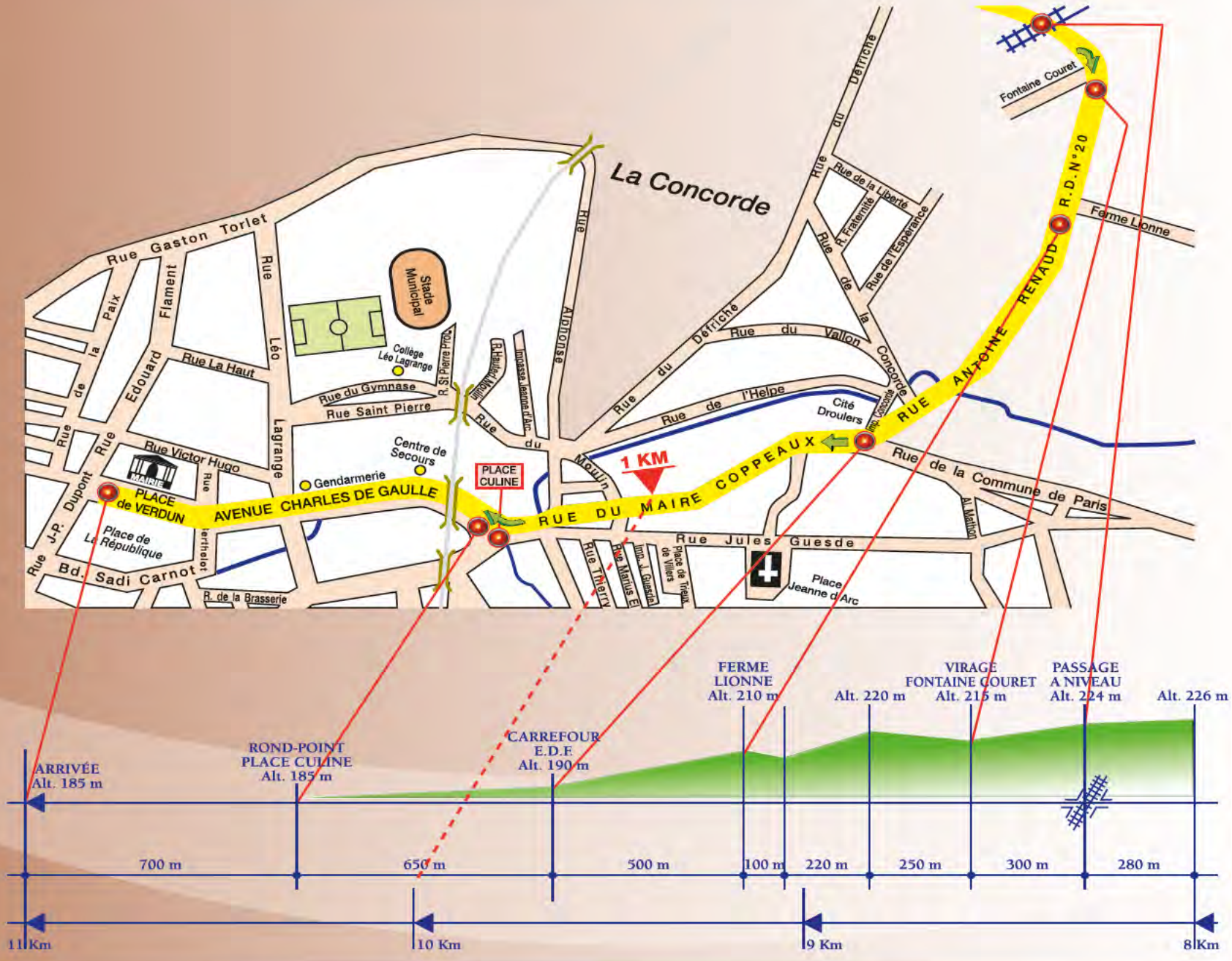
DISPOSITIONS POUR LE DÉPART

PRESSE : RUE JEAN-PIERRE DUPONT
DÉPANNAGE NEUTRE : 2 DANS LA RUE JEAN-PIERRE DUPONT DEVANT LE PELOTON ET 1 BOULEVARD DE VERDUN DERRIÈRE LE PELOTON
COMMISSAIRE N°2 : DEVANT LE PELOTON
COMMISSAIRE 1 + RADIO TOUR : DERRIÈRE LE PELOTON
COMMISSAIRE 3 : DERR ÈRE LE MÉDEC N
D RECTEURS SPORTIFS : BOULEVARD DE VERDUN CÔTÉ DROIT
OFFICIELS : BOULEVARD DE VERDUN CÔTÉ DROIT
MOTOS : TOUTES DEVANT LE PELOTON OBLIGATOIREMENT

PLAN D'ARRIVÉE



DÉTAIL DES 3 DERNIERS KILOMÈTRES



PROFIL DES PREMIERS 150 KM.

PROFIL DES CIRCUITS TERMINAUX

LES DISPOSITIONS POUR LA COURSE

DISPOSITION POUR LES VOITURES

| DÉPART |

Voitures "OFFICIEL" (Fond Jaune):
Côté droit du Boulevard de Verdun (Voir plan de départ. Sauf véhicule Commissaire 1 devant les coureurs.)

Voitures "PRESSE" (Fond Vert):
Rue Jean-Pierre Dupont
(obligatoirement devant les coureurs).

Voitures "ASSISTANCE COURSE" (Fond Jaune):
2 dans la rue Jean-Pierre DUPONT
(devant le peloton) et 1 derrière le peloton.

Voitures "SERVICE COURSE"
(Directeurs Sportifs - Fond Bleu):
Côté droit du Boulevard de Verdun (Voir plan), en fonction du tirage au sort.

Caravane Publicitaire (Fond Rouge):
Au niveau du magasin "CROC'AFFAIRES" (Permanence à la maison de la Croix Rouge).

MOTOS (Presse et Officiel):
Rue Jean-Pierre DUPONT
(devant le peloton obligatoirement).

| ARRIVÉE |

Voitures "OFFICIEL" - "PRESSE"
"SERVICE COURSE":

DERIVATION OBLIGATOIRE dans le dernier tour par l'avenue Charles de Gaulle.
(Voir plan d'arrivée, parking réservé sur la Place Verte).

HOTEL DE VILLE:
Contrôle médical - Rez-de-chaussée à droite
Salle de Presse (1er étage).

GYMNASE Gilbert PIETTE
Douches et vestiaires coureurs.

PISCINE: Douches (accès Boxe - Ping Pong).

PLAQUES DES VOITURES

FOND JAUNE: OFFICIEL
1 - Président du Jury UCI
2 - Commissaire 1
3 - Commissaire 2
4 - Juge à l'arrivée
5 - Agent du contrôle antidopage
6 - Médecin (2)
7 - Ouverture course
8 - Ambulances (2)
9 - Chef caravane
10 - Dépannage neutre
11 - Dépannage neutre
12 - Dépannage neutre
13 - Assistance radio
14 - Balai (coureurs)
15 - Balai (matériel)
16 - Balai (fermeture course)
17 - Invités
18 - Invités
19 - Invités
20 - Signaleurs (3)
21 - Télévision

FOND JAUNE: ÉQUIPES
- numéros 1 à 25

FOND VERT: PRESSE
- numéros 65 à 80

FOND ROUGE: CARAVANE
- numéros 195 à 250

FOND GRIS: TECHNIQUE
- sans numéros

PLAQUES DES MOTOS

FOND JAUNE: OFFICIEL
51 - Moto information
52 - Moto information
53 - Moto "régulation course"
54 à 60 - Moto "sécurité course"
61 - Ardoisier
62 - Commissaire moto
63 - Commissaire moto
64 - Moto dépannage neutre
65 à 80 - Gendarmerie Nationale
81 - Presse/GPF

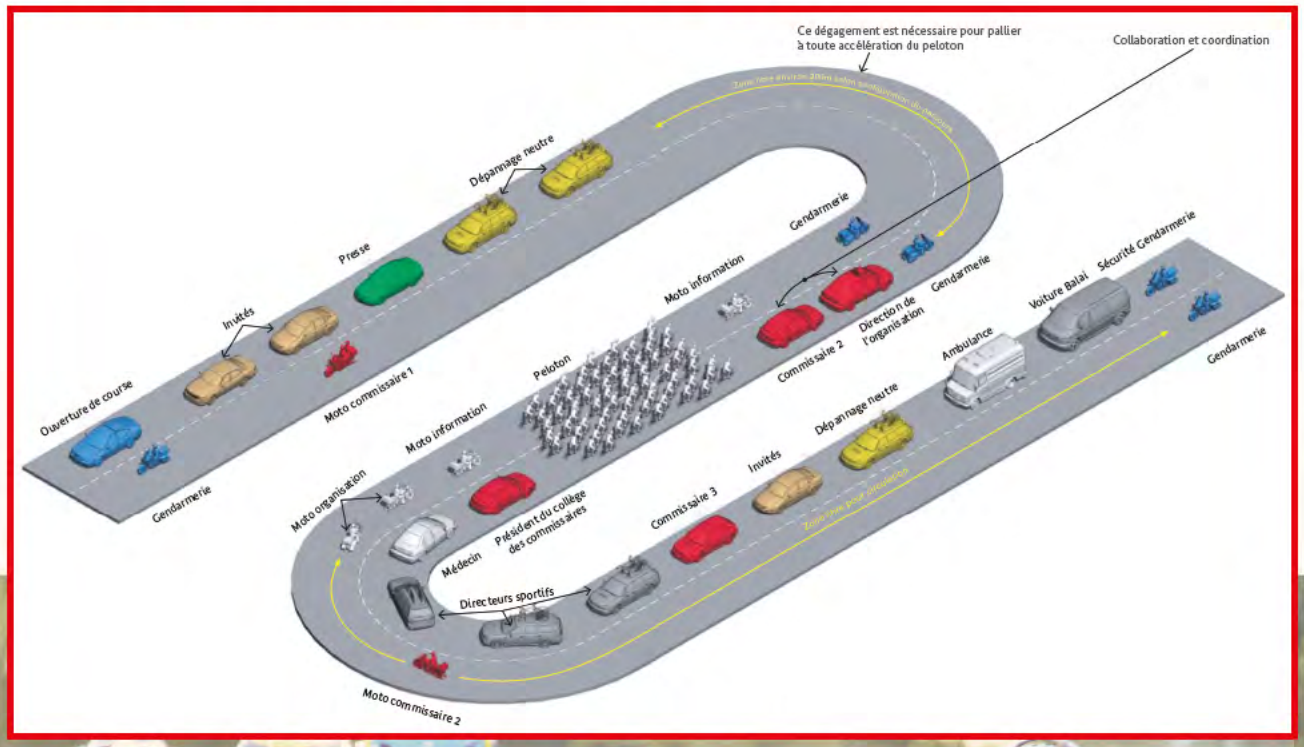
FOND VERT: PRESSE
- numéros 60 à 75

BADGES - ACCRÉDITATIONS

- **BLANC:** Comité d'Organisation
- **JAUNE:** Officiels U.C.I. et Équipes
- **VERT:** Presse
- **GRIS:** Technique
- **ROUGE:** Caravane
- **MARRON:** Invités
- **VIOLET:** Accès Podium
- **BLEU:** Chauffeurs Officiels voitures et motos

LES DISPOSITIONS POUR LA COURSE

DISPOSITION POUR LES VOITURES (SUITE)



LISTE DES HÔPITAUX

FOURMIES Centre Hospitalier
Rue de l'Hôpital
59610 FOURMIES
Standard : 03 27 56 47 47
Urgences : 03 27 56 47 24

HIRSON Hôpital BRISSET
40, rue Loups
02500 HIRSON
Standard : 03 23 58 82 82

FELLERIES LIESSIES Hôpital Départemental
de Felleries Liessies
Route de Solre-Le-Château
59740 FELLERIES
Standard : 03 27 56 72 00

AVESNES-SUR-HELPE Centre Hospitalier
Route de Haut-Lieu
59440 AVESNES-SUR-HELPE
Standard : 03 27 56 55 55

MAUBEUGE Centre Hospitalier
13, boulevard Louis Pasteur
59607 MAUBEUGE CEDEX
Standard : 03 27 69 43 43

Polyclinique
du Val de Sambre
162, route de Mons
59600 MAUBEUGE
Standard : 03 27 69 80 00
Urgences : 03 27 65 33 33

Clinique du Parc
Route d'Assevent
Standard : 03 27 53 88 88

WIGNEHIES Polyclinique
de la Thiérache
22, rue du Dr Edmond Koral
59212 WIGNEHIES
Standard : 03 27 56 66 33

LES PRIMES

Le lauréat de chaque challenge devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée. Les prix de chaque challenge seront versés par la F.F.C.

SPRINTS

PLASTISO — GROUPE BEAUDEUX — 02500 HIRSON

1 - km 10,6 HIRSON - entrée de la ville

2 - km 29 Ligne d'Arrivée

3 - km 141,5 TRÉLON - sur la place, face à l'Hôtel de Ville

Points attribués : 5 et 2 aux deux premiers de chaque sprint.

Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints puis du classement de l'épreuve.

Au classement général :

1000 € au premier

Les coureurs sont avertis des sprints par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

COMBATIVITÉ

Sud Avesnois Communauté de Communes

1000 €

Sur décision du Jury des Commissaires sur l'ensemble de la course.

PRIX DE LA MEILLEURE ÉQUIPE

Carrefour FOURMIES

500 €

Le lauréat de chaque challenge doit obligatoirement se présenter au podium protocolaire après l'arrivée pour y recevoir la coupe remise par le sponsor.

PRIX DES MONTS CHALLENGE VALJOLY

valjoly — Redécouvrons la vraie vie

1 - km 44,9 RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet

2 - km 63 EPPE-SAUVAGE - sortie côte du Sacré Cœur

3 - km 79,4 RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet

4 - km 97,4 EPPE-SAUVAGE - sortie côte du Sacré Cœur

5 - km 114 RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet

6 - km 131,7 EPPE-SAUVAGE - sortie côte du Sacré Cœur

7 - km 150,5 FOURMIES - rue Edouard Flament au sommet - 1er passage des circuits terminaux

Points attribués : 5 et 2 aux deux premiers de chaque mont.

Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints des Monts puis du classement de l'épreuve.

Au classement général :

1000 € au premier

Les coureurs sont avertis des monts par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

PRIX DES VILLES

Auchan supermarché

Au premier sur la ligne :

300 € ville d'HIRSON

km 6 - entrée de la ville

300 € ville de TRÉLON

km 135 - sur la place, face à l'Hotel de Ville

Les coureurs sont avertis des villes par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la banderole.

ITINÉRAIRE

PASSAGES RETRECIS — RONDS POINTS — ILOTS DIRECTIONNELS

SPRINTS — PRIX DES MONTS — ZONE RAVITAILLEMENT

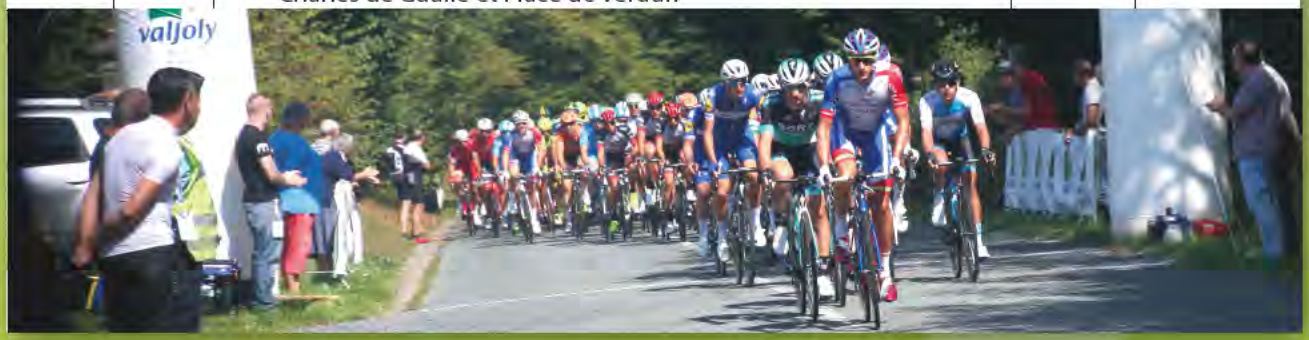
KILOMÈTRES À parcourir	KILOMÈTRES Parcourus	ITINÉRAIRE	HORAIRES Caravane	HORAIRES Heures de passage Coureurs - 43 km/h
	- 2,3	**Fourmies** - Hôtel de Ville - Départ en groupe : Place de Verdun,	10h30	12h00
		rues J.P. Dupont, St Louis, E. Verpraët, des Rouets, Kennedy,		
		d'Anor.		
205	0	Départ réel : Route d'Anor - D 156		12h05
202	3	ANOR - Route d'Hirson - D 963	10h39	12h09
198,6	6,4	MONDREPUIS - D 963	10h44	12h14
195,5	9,5	HIRSON - N 43	10h48	12h18
194,4	10,6	SPRINT PLASTISO Hirson PLASTISO	10h50	12h20
		Place Villemant- Rue de Guise D 31		
190,3	14,7	NEUVE MAISON - D 31	10h56	12h26
188,2	16,8	OHIS - D 31	10h59	12h29
187,4	17,6	WIMY - D 31, D 75	11h00	12h30
183,6	21,4	Bidon 5	11h05	12h35
180,5	24,5	MONDREPUIS (Arbre vert)	11h09	12h39
178	27	FOURMIES - Fontaine Al'Tuerie - Avenue Kennedy, rues de Rouets	11h13	12h43
		Verpraët, Saint-Louis, **Attention Chicane**		
176	29	Rue Léo Lagrange, Avenue de Gaulle	11h15	12h45
175,3	29,7	SPRINT PLASTISO FOURMIES - Ligne d'Arrivée PLASTISO	11h16	12h46
175	30	rues E. Flament, G. Torlet, G. Zaya, Théophile Legrand	11h17	12h47
171,9	33,1	D 42 - FERON - Mouton noir	11h21	12h51
168,7	36,3	D 42 - FERON - Temple de l'Amour	11h26	12h56
167,4	37,6	SAINS DU NORD - Rues Haie Corbeau, 8 Mai 1945 (partie),	11h28	12h58
		J. Sandrat, Gambetta, D 80		
161,9	43,1	RAMOUSIES - D 80	11h35	13h05
160,1	44,9	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Boquet valjoly	11h38	13h08
158,6	46,4	FELLERIES rue du Grand Mont, D 104	11h40	13h10
154	51	L'EPINE	11h47	13h17
151,7	53,3	D 104 - CLAIRFAYTS - D 83	11h50	13h20
151	54	CLAIRFAYTS Centre	11h51	13h21
147	58	TOUVENT - ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ	11h56	13h26
143,7	61,3	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119	12h01	13h31
142	63	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Sacré Cœur valjoly	12h03	13h33
139,5	65,5	SAINT HERMANN - D 119	12h07	13h37
135,6	69,4	Etang du Hayon - au stop à droite vers Liessies - D 963	12h12	13h42
131	74	LIESSIES - à gauche vers RAMOUSIES - D 133	12h19	13h49
127,6	77,4	RAMOUSIES - D 80 - à droite vers FELLERIES	12h23	13h53
125,6	79,4	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Boquet valjoly	12h26	13h56
125	80	FELLERIES (2ème passage) rue Grand Mont - D 104	12h27	13h57
119,5	85,5	L'EPINE	12h35	14h05
117,2	87,8	D 104 - CLAIRFAYTS - D 83	12h38	14h08
112	93	ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ	12h45	14h15
111,9	93,1	TOUVENT - ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ	12h46	14h16
109,2	95,8	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119	12h49	14h19
107,6	97,4	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Sacré Cœur valjoly	12h51	14h21

ITINÉRAIRE

PASSAGES RETRECIS — RONDS POINTS — ILOTS DIRECTIONNELS

CHICANE — SPRINTS — PRIX DES MONTS — ZONE RAVITAILLEMENT

KILOMÈTRES À parcourir	KILOMÈTRES Parcourus	ITINÉRAIRE	HORAIRES Caravane	HORAIRES Heures de passage Coureurs - 43 km/h
103,7	101,3	SAINT HERMANN - D 119	12h57	14h27
101	104	TRELON - Etang du Hayon - vers Liessies D 963	13h00	14h30
96,4	108,6	LIESSIES - à gauche vers RAMOUSIES		14h37
93	112	RAMOUSIES - D 80 - à droite vers FELLERIES		14h42
91	114	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Boquet		14h45
90,4	114,6	FELLERIES (3ème passage) rue Grand Mont, D 104		14h46
84,9	120,1	L'EPINE - D 104		14h53
82,9	122,1	D104 - CLAIRFAYTS - D 83		14h56
77,6	127,4	TOUVENT - ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ		15h03
74,9	130,1	D 83 - EPPE SAUVAGE - D 83, D 119		15h07
73,3	131,7	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte du Sacré Cœur		15h09
69,4	135,6	SAINT HERMANN - D 119		15h15
66,4	138,6	Etang du Hayon - à gauche vers TRELON	13h00	15h20
65,2	139,8	TRELON - rues du fourneau, Ansiau, Verdun, D 963	13h01	15h21
63,5	141,5	SPRINT PLASTISO TRELON - La Place, face à l'Hôtel de Ville	13h03	15h23
62,4	142,6	OHAIN - D 83	13h05	15h25
58,5	146,5	Lieu-dit "La Carnaille"	13h10	15h30
57,9	147,1	FOURMIES - rues de la Commune de Paris, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de Verdun	13h11	15h31
55	150	Ligne d'arrivée : FIN DE LA GRANDE BOUCLE	13h15	15h35
54,5	150,5	PRIX DES MONTS VALJOLY - Côte Rue Edouard Flament au sommet	13h16	15h36
51	154	rues E. Flament, G. Torlet, G. Zaya, Th. Legrand, D 42 FERON - D 20, la Tape Jean, Couplevoie - D 20 FOURMIES - rues A. Renaud, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de Verdun	13h21	15h41
44	161	Ligne d'arrivée : FIN du 1er CIRCUIT	13h30	15h50
40	165	FERON idem	13h36	15h56
33	172	FOURMIES - idem FIN DU 2ème CIRCUIT	13h46	16h06
29	176	FERON idem	stop	16h11
25	180	Lieu-dit Fontaine Couret - ZONE DE PROPRETÉ		
22	183	FOURMIES - idem FIN DU 3ème CIRCUIT	Caravane Stop 2ème passage sur la ligne d'arrivée	16h21
18	187	FERON idem		16h26
11	194	FOURMIES - idem FIN DU 4ème CIRCUIT		16h36
7	198	FERON idem		16h41
0	205	FOURMIES - idem FIN DU 5ème CIRCUIT		16h51
	205	ARRIVEE (directe) au bout de la ligne gauche de l'Avenue Charles de Gaulle et Place de Verdun		16h51



RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COURSE

86ème Grand Prix Cycliste de la ville de Fourmies / La Voix du Nord, Dimanche 02 Septembre 2018

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve Grand Prix de Fourmies / La Voix du Nord est organisée par l'association du Grand Prix de Fourmies sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le 02 Septembre 2018. L'épreuve compte pour la Coupe de France PMU de la ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Élites et moins de 23. Elle est inscrite au calendrier UCI.

L'épreuve est classée en catégorie 1. HC. Conformément au réglement UCI, elle attribue les points suivants pour le classement de l'UCI Europe Tour et le classement UCI mondial individuel :

CLASSEMENT	POINTS	CLASSEMENT	POINTS
1er	200	21ème	5
2ème	150	22ème	5
3ème	125	23ème	5
4ème	100	24ème	5
5ème	85	25ème	5
6ème	70	26ème	5
7ème	60	27ème	5
8ème	50	28ème	5
9ème	40	29ème	5
10ème	35	30ème	5
11ème	30	31ème	3
12ème	25	32ème	3
13ème	20	33ème	3
14ème	15	34ème	3
15ème	10	35ème	3
16ème	5	36ème	3
17ème	5	37ème	3
18ème	5	38ème	3
19ème	5	39ème	3
20ème	5	40ème	3

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du réglement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: UCI World Teams, Équipes Continentales Professionnelles UCI et Équipes Continentales UCI françaises et deux Équipes Continentales UCI non françaises, au maximum. Conformément à l'article 2.2.003 du réglement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et maximum 7 coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le Samedi 1er Septembre de 15h à 18h00 et le Dimanche 02 Septembre de 8h15 à 11h à la permanence de l'Hôtel de Ville de Fourmies. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 15h à 20h le Samedi 1er Septembre.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 19h30 le samedi 1er Septembre et aura lieu salle des mariages de l'Hôtel de Ville (près de la permanence).

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.487 5 Mhz.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par "Assistance Sports Médias".
Le service est assuré au moyen de 3 voitures et une moto.

ARTICLE 7. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 8. PRIX

Les prix attribués sont les suivants :

1er	7515€	11ème	190€
2ème	3760€	12ème	190€
3ème	1875€	13ème	190€
4ème	935€	14ème	190€
5ème	745€	15ème	190€
6ème	565€	16ème	190€
7ème	565€	17ème	190€
8ème	375€	18ème	190€
9ème	375€	19ème	190€
10ème	190€	20ème	190€

soit un total de 18 800 euros

Certains prix annexes viennent s'y ajouter :

- 1000 euros pour le prix des monts
- 1000 euros pour le prix de la combativité
- 1000 euros pour les sprints
- 600 euros pour le prix des villes
- 500 euros pour le prix de la meilleure équipe

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de:

22 900€

RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COURSE

ARTICLE 9. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS

Les classements suivants seront établis :
Le classement individuel au temps, le classement des monts, le classement de la combativité, les sprints et de la meilleure équipe. Le lauréat de chaque challenge devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée. En ce qui concerne le classement des monts, 5 et 2 points seront attribués aux deux premiers de chaque mont. Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général 1000 euros seront versés au premier. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints des Monts puis du classement de l'épreuve.
Au niveau des sprints, 5 et 2 points seront attribués aux deux premiers de chaque sprint. Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général, 1000 euros seront versés au premier. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints puis du classement de l'épreuve. Le prix de la combativité sur décision du Comité d'organisation 1000 euros. Le prix de la meilleure équipe, classement par addition des 3 meilleures places. En cas d'égalité, c'est le coureur le mieux placé qui détermine l'équipe vainqueur.

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage a lieu à la permanence de l'Hôtel de Ville - 59 610 FOURMIES.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :
- les 3 premiers de l'épreuve
- le vainqueur de la Coupe de France PMU
- les vainqueurs des classements annexes suivants : les sprints, les prix des monts, le prix de la combativité, le prix des villes et un représentant de la meilleure équipe.

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 12. PÉNALITÉ

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

CONSIGNES DE ROUTE

A) CARAVANE PUBLICITAIRE

Tous véhicules munis de plaque officielle devront :
1 - Se conformer au code de la route.
2 - Précéder l'échelon "course" d'une heure et demie au minimum.
3 - Ne jamais se laisser rejoindre par la course (si pour une raison quelconque ces véhicules étaient rejoints, se ranger sur le bas-côté de la route et attendre le passage du camion - balai.
Il ne peu être question, à aucun moment, de doubler l'échelon "course" et de reprendre place dans la caravane).
4 - Se conformer aux instructions des responsables de la caravane et des motards de la police routière.
5 - Les conducteurs et leurs passagers devront être munis du macaron rouge qui leur donnera droit à pénétrer dans l'emplacement spécial prévu à l'arrivée.
6 - Se souvenir que tout jet de prospectus ou objets quelconques en marche est strictement interdit (circulaire ministérielle REG/PG n°250 en date du 23 Juin 1949).

B) ÉCHELON COURSE

Messieurs les chauffeurs et suiveurs du Grand Prix de Fourmies, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des détails d'organisation, des plans de départ et d'arrivée et de vous y conformer. Ceci dans l'intérêt de chacun.
Les voitures suiveuses devront être munies de laissez-passer remis par l'organisation.
Chaque véhicule suiveurs devra être équipé d'un poste récepteur-radio susceptible de capter la radio course. Un technicien en assurera l'installation, **contre décharge**, dès le Samedi après-midi, boulevard de Verdun. Le démontage sera effectué aussitôt l'arrivée, dans la cour de l'Hôtel de Ville.
Sur la route, nous vous demandons de respecter le code suivant :
DIRECTEURS SPORTIFS : sur le côté droit de la route, dans l'ordre résultant du tirage au sort de la veille.
VÉHICULES DE PRESSE : à l'avant de la course (voir cahier des charges "Presse" dans le règlement UCI 2005, articles 2.2.047 à 2.2.060).
Nous vous prions Messieurs les journalistes de ne pas rester toujours en tête de file et de consentir de bon gré au changement de place.
MOTO PRESSE : (idem aux articles UCI 2.2.047 à 2.2.060 plus les articles 2.2.061 à 2.2.074)
Nous demandons à Messieurs les chauffeurs et suiveurs officiels de bien vouloir faire montre de courtoisie entre eux durant la course, de se plier aux instructions du Directeur de la course et des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale. Journalistes et Directeurs Sportifs ont les uns et les autres leurs obligations professionnelles qui les amènent, à certains moments, à approcher le peloton des coureurs... Chacun y mettant du sien, tous devraient pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Merci de votre compréhension et

Bonne route à tous.

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

2019

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 01

La Coupe de France est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises en ligne inscrites au calendrier Europe Tour.

ARTICLE 02

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

› L'épreuve avant de devenir Coupe de France devra avoir été organisée les deux années précédent sa demande au niveau professionnel selon la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000).
› Acceptation du cahier des charges de la Coupe de France de l'épreuve avant son intégration au calendrier de la Coupe de France.
› Obligation pour l'épreuve intégrant le calendrier de la Coupe de France de s'engager au moins 2 ans ; une caution de 2 000 € sera demandée et remboursée aux organisateurs à la fin de la 2 ème année.
Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France. Le conseil d'administration de la LNC étant le seul compétent pour valider le calendrier de la Coupe de France.
Toute épreuve se retirant du calendrier de la Coupe de Francedevra remplir à nouveau les conditions inscrites ci-dessus et sera à ce titre considérée comme une nouvelle épreuve.

ARTICLE 03

La Coupe de France comporte trois classements :

› Classement individuel : La Coupe de France est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
› Classement par équipes : La Coupe de France est ouverte à tous les groupes français.
› Classement individuel des Jeunes : La Coupe de France est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés le 1er janvier 1993.

ARTICLE 04

› 4.1- Toutes les épreuves souhaitant ne plus faire partie du challenge Coupe de France doivent adresser par courrier à la LNC au plus tard le 31 Octobre leur désengagement.
› 4.2 - Une épreuve annulée perd le label Coupe de France.

ARTICLE 05

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France n'est admise.

ARTICLE 06

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première (Pro Teams), de seconde (Continentales Professionnelles) et de troisième division (Continentales).
Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.
Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.
Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant.
Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.
Pour les équipes étrangères de 1ère et de 2ème division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3ème division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 07

› 7.1 – Pour le classement individuel, sont attribués : 50–35–25–20–18–16 – 14 – 12 – 10 - 8 – 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve.
3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13ème et la 15ème place incluse.
Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.
En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2ème, de 3ème places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche courue qui les départage.

› 7.2 – Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :
En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.
a) Les deux premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve.
En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.
b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.
Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 – 9 – 8 – 7 – 6 points et, s'il y a lieu, 5 – 4, etc...
En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3ème places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

› 7.3– Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués :
50 – 35 – 25 – 20 – 18 – 16 – 14 – 12 – 10 - 8 – 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle.
3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13ème et la 15ème place incluse, place réelle à l'arrivée.
Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrite dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

ARTICLE 08

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France.

ARTICLE 09

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire. :
› le leader de la Coupe de France PMU à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif.
La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.
A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :
le vainqueur de la Coupe de France PMU à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif.
le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, le meilleur jeune de l'épreuve.
les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipes.



ARTICLE 10

A l'issue de chaque épreuve, un fanion est remis au leader de la Coupe de France ou en son absence à son Directeur Sportif.

ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

ARTICLE 12

Les prix :

- Au premier coureur : 7 700 euros
- Au deuxième coureur : 4 600 euros
- Au troisième coureur : 3 100 euros
- Au quatrième coureur : 2 300 euros
- Au cinquième coureur : 1 600 euros
- Au premier du classement des jeunes 3 100 euros
- A la première équipe : 7 500 euros

ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France 2018 aura lieu à Paris, à une date restant à définir.

Pour prétendre percevoir leur prix, les lauréats devront être présents. En cas d'absence ils ne percevront pas leur prix.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

Toutes les épreuves, sous peine d'exclusion, devront être représentées à la soirée Coupe de France.

PICTURE STUDIO

PRODUCTION AUDIOVISUELLE EVENT

- Captation vidéo
- Projection
- Sonorisation & éclairage
- Ecrans géants

71, rue du Général de Gaulle
59216 SARS POTERIES
+33 (0)3.27.60.89.89
picture.studio@wanadoo.fr

www.picturestudio.fr

AMPVISUALTV

Prestataire de tournages télévisés

www.ampvisualtv.tv

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

1945 2015 DEPUIS 70 ANS FCN À VOS CÔTÉS

Des experts-comptables à votre ECOUTE, proches de VOUS

FCN HIRSON
3 place Victor Hugo
Tél: 03 23 99 33 80
hirson@fcn.fr

www.fcn.fr

TRAITEURS OFFICIELS

Claisse

Boucher - Charcutier
Traiteur

03 27 60 02 45
6, rue Marcel Ulrici
Fourmies

api Cuisiniers du Hainaut

Experts dans la restauration collective
(crèche, scolaire, santé, entreprise, personne âgées)

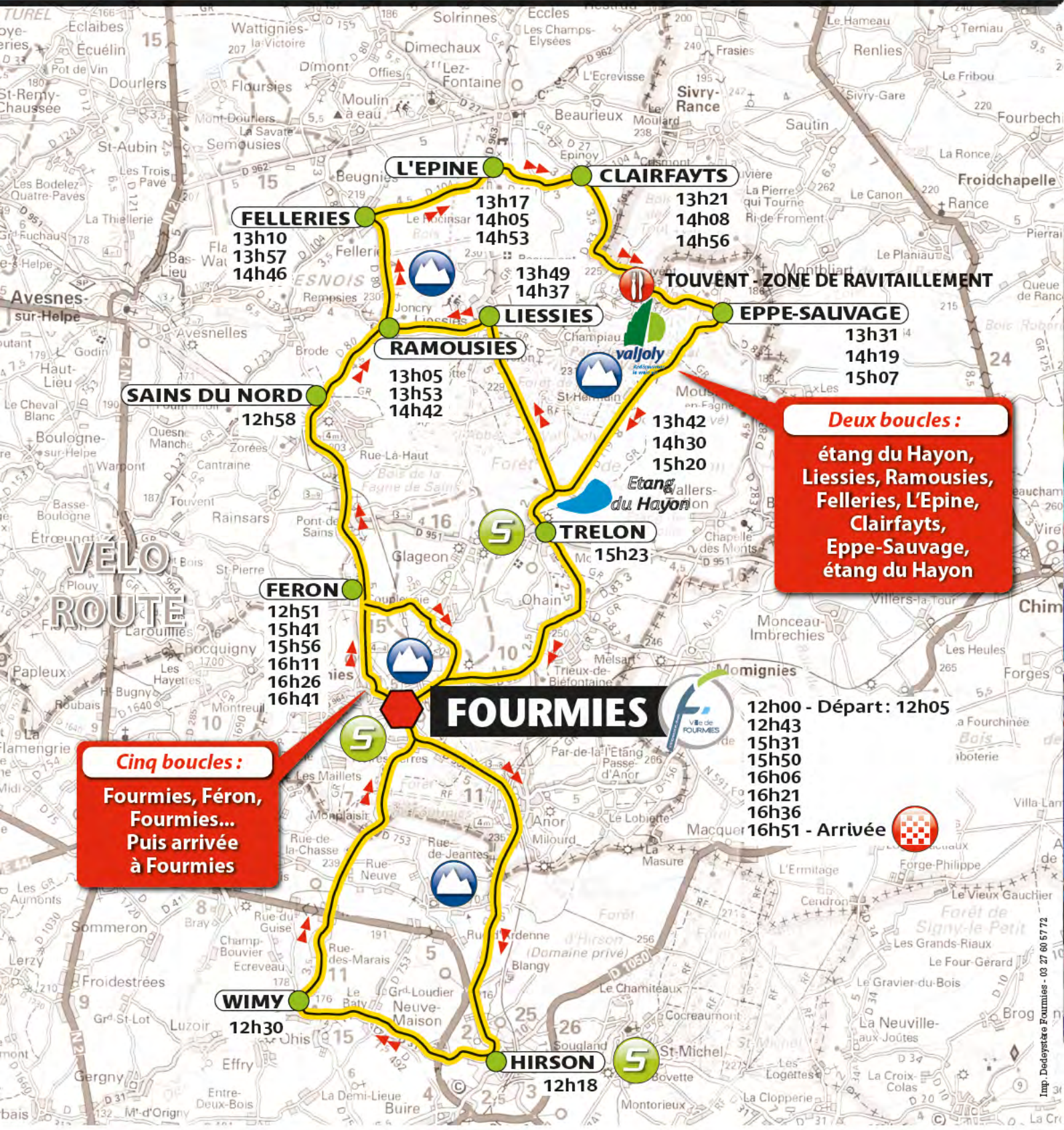
Nos points forts :
Des rece es élaborées chaque jour sur place par une équipe passionnée
Une cuisine favorisan les circui s cour s e les produi s locaux

Api Restauration Cuisiniers du Hainaut
Parc d'Activités de la Vallée de l'Ecaillon - 59224 HIAN

Tél : 03 27 32 12 50 - Fax : 03 27 27 42 30
secre aria .hainau @api res aura ion.com

Grand Prix de Fourmies : Un parcours de 205 kilomètres

87ème édition



valjoly Redécouvrons la vraie vie
VDS LA VOIX DES SPORTS
LA VOIX DU NORD
Sud Avesnois Communauté de Communes
Carrefour FOURMIES
FOURMIES MAUBEUGE
CITROËN PEUGEOT
contactFM
Auchan supermarché
Crédit Mutuel Nord Europe

Imp. Dedeystère Fourmies - 03 27 60 57 72